

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022, affichée le 1<sup>er</sup> juillet 2022, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

**ORDRE DU JOUR :**

- Cession du bail commercial du 16 rue de la mairie
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- Compte rendu de la commission travaux du 25 mai 2022
- Vidéosurveillance
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absente excusée : Catherine FOUCAULT.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

*Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.*

Secrétaire de séance : Christian TOUSSAINT.

**Adoption du PV de la séance du 19.05.2022. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.**

Il est proposé et ajouté à l'ordre du jour, avec l'accord unanime des membres présents, le point suivant :  
Modification du règlement intérieur des services péri et extra scolaires.

**Délibération 2022-31 : Cession de bail commercial du 16 rue de la mairie**

Bail commercial signé le 31.10.2014 et cédé le 05.11.2018 à la société VJL.

Proposition de reprise du bail de 9 ans par la société ECD représentée par Mme Da Fonseca Emilie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les démarches relatives à la cession du bail des locaux communaux situés 16 rue de la Maire et à la concession de licence IV attachée au local commercial.**

**Maintien du loyer actuel de 212.75 € mensuel ainsi que de sa clause de révision.**

**Délibération 2022-32 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal arrêté 31 mars 2022,

Vu la sollicitation d'un adjoint technique de réduire son temps de travail de 35 à 28 heures hebdomadaires,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Sous réserve de l'avis du comité technique du centre de gestion du Loiret du 15 septembre 2022,**

**Décide :**

- de diminuer le temps horaire d'un adjoint technique de 35/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup> au 1 septembre 2022
- d'augmenter le temps horaire d'un agent technique de 21/35<sup>ème</sup> à 22/35<sup>ème</sup> au 1 septembre 2022
- de recruter, par le biais d'un contrat aidé de septembre 2022 à juillet 2023 (contrat financé à hauteur de 30 % sur 20 h par l'Etat en contrepartie d'une professionnalisation de l'agent) : un agent à hauteur de 30/35<sup>ème</sup>

**Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié en ce sens, annexé à la délibération et transmis au centre de gestion du Loiret**

<b>Tableau des effectifs du personnel communal 07.07.2022</b>						
Filière	Grade	Emploi	Temps de Travail	Effectif		
				Emploi permanent	Emploi non permanent	Occupation
Administrative	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable des services communaux	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
	Adjoint administratif	Secrétaire administrative	35/35 <sup>ème</sup>	1		Stagiaire
	Agent administratif	Agent d'accueil	21/35 <sup>ème</sup>		1	Cui (contrat aidé novembre 2021 à novembre 2023 - aide de l'Etat à hauteur de 40% (réduit à 30 %) sur 20h)
Technique	Adjoint technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 <sup>ème</sup>	1		Stagiaire
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire

	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire en disponibilité
	Agent technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	31/35 <sup>ème</sup>		1	Cui (contrat aidé octobre 2021 à octobre 2023 de 31 heures -aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h
	Adjoint Technique	Cuisinier scolaire	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Aide cuisine et agent d'entretien des locaux	28/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et Aide cuisine	22/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
Filière médico-sociale	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM + Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
Animation	Adjoint d'animation	Responsable accueil périscolaire + Animation centre de loisirs.	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
	Adjoint d'animation	ATSEM + Animation centre de loisirs.	35/35 <sup>ème</sup>	1		Titulaire
	Agent d'animation CUI	Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	30/35 <sup>ème</sup>		1	Cui (contrat aidé 29.08.2022 au 28.08.2023 - aide de l'Etat à hauteur de 30% sur 20h)
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Intervention musicale auprès des élèves élémentaires	2.5/20 <sup>ème</sup>	1		CDI

### Compte rendu de la commission municipale « travaux » du 25 mai 2022

Le conseil municipal, réuni le 19 mai dernier, avait décidé, suite aux réponses reçues concernant le financement du projet « Extension et réhabilitation du groupe scolaire » de réunir la commission municipale « travaux » pour se positionner sur le maintien / remaniement de ce projet.

Rappel du projet « Extension et réhabilitation du groupe scolaire »

-PHASE 1 : création d'un nouveau restaurant scolaire et installation d'un système de chauffage à énergie renouvelable pour l'ensemble des locaux scolaires remplaçant le multi système de chauffage énergivore actuel pour un coût global prévisionnel de 1 134 242. 50 € HT.

-PHASE 2 : création d'une nouvelle classe et d'une salle de motricité pour un coût global prévisionnel de 772 280 € HT.

Rappel des réponses reçues concernant le financement de ce projet :

- l'Etat s'engage à participer au titre de la DETR à hauteur de 19.93 % (226 000 €) du projet contre les 60 % sollicités

- le Département du Loiret s'engage à participer à hauteur de 4.4 % (50 000 €) du projet, sous réserve de démarrage des travaux avant le 31.12.2022, contre les 10 % sollicités

**La commission municipale « travaux » réunie le 25 mai 2022 propose de maintenir en 2023 la création du restaurant scolaire afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention départementale allouée. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet son accord sur cette proposition.**

L'étude de faisabilité en géothermie votée en séance de mars 2022 est en cours de réalisation.

### **Délibération 2022-33 : Extension de la vidéosurveillance**

La petite délinquance semble augmenter sur la commune.

Le parking de l'école situé à l'arrière de la salle des fêtes serait un lieu de rencontre, à l'abri des regards, propice au trafic.

Des devis ont été sollicités auprès de la société SRTC (SIRET 34121157100029) ayant déjà installé des caméras sur la commune fin 2021.

Les autorisations de vidéosurveillance délivrées par la Préfecture en 2021 permettent l'extension de parc de vidéosurveillance par simple déclaration.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

***Par 7 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions ( Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Iona BERNY-VILFROY, Aurélie BLOT, Gilberte BADAIRE)***

**Décide d'installer 3 nouvelles caméras dont une à vision nocturne et à lecture de plaque d'immatriculation aux arrières de la salle des fêtes et de l'Eglise,  
Choisit de contractualiser avec la société SRTC pour un montant de 8 879.31 €HT / 10 655.17 €TTC.**

### **Délibération 2022-34 Modification du règlement intérieur des services péri et extra scolaires.**

Vu la présentation du règlement en vigueur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

***Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention***

**De réduire le délai d'inscription pour l'accueil de loisirs des mercredis de 7 jours au vendredi précédent -12h.**

**Le règlement intérieur des services péri et extra scolaires ainsi modifié est joint à la présente délibération.**

## Questions diverses

L'avocat d'un agent communal licencié par la collectivité, en mars 2021, sans indemnité, pour insuffisance professionnelle, a proposé, fin mai 2022, de se désister définitivement de son recours à l'encontre de cette décision en contrepartie de quoi la collectivité renonce à solliciter le paiement des frais d'avocat.

Madame le Maire a accepté cette proposition.

Le licenciement est définitif depuis son enregistrement auprès du Tribunal administratif le 30.06.202.

Programmation des dates de conseils municipaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2022

- Jeudi 22 septembre 2022
- Jeudi 20 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Mardi 6 décembre 2022

Bilan brocante du 6 juin 2022 :

La manifestation fut une très belle réussite : 170 exposants, des commerçants alimentaires, une exposition photos, une démonstration de batteuses anciennes par un bulzacien passionné.

La municipalité a remercié et renouvelle ses remerciements à l'ensemble des bénévoles et élus y ayant œuvrés.

Bilan financier : bénéfice de 3 000 €	
DEPENSES	RECETTES
1000 Gobelets plastique LOGO 558 .19 € TTC	Exposants particuliers 4 062 €
30 T-shirts LOGO 329.70 € TTC	Exposants professionnels 300 €
Annonces journaux 104. 40 € TTC	Consignes gobelets 332 €
Affiches et flyers 304.80 € TTC	
Matériel traçage/ rubalise 182.92 € TTC	
Toile de jute grilles d'expo 271.01 € TTC	
Alimentation bénévoles 325 € TTC	
2076 € TTC TOTAL	4 994 € TTC

Bilan fête de la musique 24.06.2022 :

La manifestation fut une très belle réussite, ont été remerciés l'ensemble des artistes, bénévoles et élus y ayant œuvrés.

Fête nationale, manifestation prévue le 13 juillet 2022, stade de la Mairie :

- 19h30 : animation musicale et repas (inscriptions auprès du comité des fêtes)
- 23h : feu d'artifice

« Le p'tit bulzacien », accompagné du magazine d'information de la Communauté de communes des Loges, a été distribué aux habitants de la commune en portes à portes par les élus en juin.

*La séance est close à 22h40.*

**Compte-rendu affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune [www.bouzylaforet.fr](http://www.bouzylaforet.fr) le 13 juillet 2022.**

**Christian TOUSSAINT.**